

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 6 décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le six décembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Paul en Pareds (Vendée), dûment convoqué le 29/11/2022, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Bénédicte GARDIN, Maire.

Nombre de conseillers : 15

Quorum : 8

Votants : 14

Présents ou représentés : GARDIN Bénédicte, BOURMAULT Christelle, GRELET Nicolas, GICQUEAU Emilie, GOUNORD Olivier, DIXNEUF Séverine, BARRAUD Cédric, FONTENEAU Corinne, LOIZEAU Anthony, LOIZEAU Pascal, MARQUET-SIMONNET Céline, VIGNERON Céline donne pouvoir à Olivier GOUNORD, POUPIN Loïc donne pouvoir à Nicolas GRELET, COUTAND Anaëlle donne pouvoir à MARQUET-SIMONNET Céline

Absents ou excusés : BREMAUD Damien,

Secrétaire de séance : BOURMAULT Christelle

D2022120611 – Approbation du transfert du patrimoine « éclairage public des zones d'activités » vers la communauté de communes du pays des herbiers

Le Conseil communautaire, par délibération n° 134 du 6 décembre 2017, a approuvé le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) relatif au transfert des charges des zones d'activités économiques des communes vers la Communauté de communes du Pays des Herbiers.

Il convient d'acter le transfert du patrimoine « Eclairage public des zones d'activités des communes vers la Communauté de communes du Pays des Herbiers ».

Un recensement du nombre de point lumineux a été effectué par la communauté de communes en collaboration avec le SyDEV et figure en annexe à la présente délibération. Y sont répertoriés le nombre de points lumineux restant à la charge de la commune de Saint Paul en Pareds et ceux transférés à la Communauté de communes du Pays des Herbiers.

Il est proposé d'acter les transferts des points lumineux de la zone le Charfait comme suit :

Transfert entre

La Commune de Saint Paul en Pareds – 42 Rue de l'Eglise - 85500 SAINT PAUL EN PAREDS

Et La Communauté de communes du Pays des Herbiers - 6 Rue du Tourniquet- 85500 LES HERBIERS

Intitulé de la ZA transférée : **Zone le Charfait**

Points lumineux transférés : N° A010-001 à 010-018 points selon plan annexé, soit 18 points

N° armoire concernée restant au patrimoine communal : 010

Nombre de Point lumineux raccordés en totalité sur l'armoire : 18

Nombre de Points lumineux restant au patrimoine de la commune : 0

Modalités de transfert : Pas de convention à passer pour cette zone d'activité. La commune de st Paul en Pareds retire de son patrimoine auprès du SYDEV les 18 points lumineux cités ci-dessus.

Prise en charge : la Communauté de communes du Pays des Herbiers se verra facturer directement la consommation d'énergie.

Le coût de la renumérotation des points lumineux et des armoires est pris en charge par la communauté de communes qui assurera aussi le transfert des coûts de maintenance des points lumineux concernés.

Compte tenu de l'exposé qui précède,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- APPROUVE le transfert du patrimoine « Eclairage public des zones d'activités » de la commune de Saint Paul en Pareds vers la Communauté de communes du Pays des Herbiers tel que décrit ci-dessus,
- AUTORISE Madame le Maire à signer tout document avec la communauté de communes et le SyDEV se rapportant au transfert du patrimoine éclairage public de la zone d'activités Le Charfait.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture et de la publication le 07/12/2022

Fait à Saint Paul en Pareds, le 07/12/2022

Bénédicte GARDIN, Maire.

#signature#

